

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décret n° 2015-1408 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

NOR : DEVK1523013D

Publics concernés : usagers.

Objet : recensement des démarches exclues du champ d'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

Notice : le décret est pris en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005, modifié par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, autorisant écarter certaines démarches administratives du champ d'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

Entrée en vigueur : le décret entrera en vigueur le 7 novembre 2015, concomitamment aux articles 2 et 3 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005, modifiée par l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 modifiée relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 4 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Les dispositions des articles 2 et 3 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée ne s'appliquent pas aux démarches administratives dont la liste figure en annexes 1, 2 et 3 du présent décret.

Art. 2. – Le présent décret est applicable en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises pour les demandes, mentionnées à l'article 1^{er} du présent décret, qui s'inscrivent dans les procédures qui sont applicables en Nouvelle-Calédonie ou dans ces collectivités.

Art. 3. – La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre des outre-mer et la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 novembre 2015.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*
SÉGOLÈNE ROYAL

La ministre des outre-mer,
GEORGE PAU-LANGEVIN

*La secrétaire d'Etat
chargée de la réforme de l'Etat
et de la simplification,*
CLOTILDE VALTER

ANNEXES

ANNEXE 1

EXCEPTIONS À TITRE DÉFINITIF

1. Pour motif d'ordre public

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Consentement à importer sur le territoire national des déchets radioactifs ou du combustible usé en provenance d'un Etat membre de l'Union européenne	Code de l'environnement – Articles R. 542-40 et R. 542-41
Autorisation d'exporter des déchets radioactifs ou du combustible nucléaire usé à destination d'un Etat membre de l'Union européenne	Code de l'environnement – Articles R. 542-44 et R. 542-45
Autorisation d'importer sur le territoire national des déchets radioactifs ou du combustible nucléaire usé en provenance d'un Etat n'appartenant pas à l'Union européenne	Code de l'environnement – Articles R. 542-48 et R. 542-50
Autorisation d'exporter des déchets radioactifs ou du combustible nucléaire usé à destination d'un Etat n'appartenant pas à l'Union européenne	Code de l'environnement – Articles R. 542-53 et R. 542-54
Autorisation de transit sur le territoire national de déchets radioactifs ou du combustible nucléaire usé en provenance d'un Etat membre ou d'un Etat n'appartenant pas à l'Union européenne et à destination d'un Etat membre ou d'un Etat n'appartenant pas à l'Union européenne	Code de l'environnement – Article R. 542-59 et R. 542-60
Demande d'autorisation pour les activités de pêche de navires étrangers dans les eaux sous souveraineté ou juridiction françaises – pêche maritime et aquaculture	Code rural et de la pêche maritime – Article L. 921-9

2. Pour motif de défense et sécurité nationale

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Dérogation Défense dans le cadre du règlement REACH	Code de l'environnement – Article L. 521-1 et R. 521-1 Arrêté du 22 mars 2011 (article 3)
Dérogation Défense dans le cadre des biocides	Code de l'environnement – Article L. 522-1 et R. 522-1
Accords d'exécution des transports de matières nucléaires	Code de la défense – Article R. 1333-17-VI
Autorisation d'importation, d'exportation, d'élaboration, de détention, de transfert d'utilisation et de transport de matières nucléaires	Code de la défense – Articles R. 1333-3 à R. 1333-10
Accords d'exécution de transports pour les catégories de matières nucléaires (non affectées aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion de catégories I et II)	Code de la défense – Article R. 1333-17
Agréments de véhicules de transport des matières nucléaires de catégories I et II	Code de la défense – Article R. 1333-17
Conventionnement des sites d'étape pour les transports routiers de matières nucléaires civiles des catégories I et II	Code de la défense – Article R. 1333-18 Arrêté du 26 décembre 2012 relatif aux conditions des sites d'étape pour ces transports
Approbation des protocoles portant sur les mouvements de plutonium ou d'uranium enrichi à 20 % ou plus en uranium 235	Code de la défense – Article R. 1333-11 Arrêté du 9 juin 2011

3. Pour motif de bonne administration

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Délivrance d'une licence d'exploitation – aviation civile	Règlement (CE) n° 1008/2008 du 24 septembre 2008 susvisé, notamment ses articles 4, 5, paragraphe 1, et 5, paragraphes 2 et 7
Inscription ou radiation d'un aéronef au registre d'immatriculation	Code de l'aviation civile - Articles R. 122-1 et suivants, D. 121-15 et R. 611-1 et suivants
Hypothèque sur un aéronef et location d'un aéronef	Code de l'aviation civile – Articles R. 122-1 et suivants, D. 121-15 et R. 611-1 et suivants Convention de Chicago (article 17)
Vente avec réserve de propriété d'un aéronef	Code de l'aviation civile – Articles R. 122-1 et suivants, R. 611-1 et suivants et D. 121-1 et suivants
Demande de dérogation pour inscrire un aéronef au registre français au nom d'un propriétaire étranger	Code de l'aviation civile – Articles R. 122-1 et suivants, R. 611-1 et suivants et D. 121-1 et suivants

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Procédures installations nucléaires de base (DAC, modifications, changement d'exploitant, arrêt-démantèlement)	Code de l'environnement – Articles L. 593-7 et suivants Décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives
Demande d'autorisations de travaux en site classé	Code de l'environnement – Articles L. 341-7, L. 341-10 et R. 341-11 à R. 341-13
Notification relative aux publicités ou, s'il y a lieu, aux préenseignes, soumises à déclaration préalable, relevant de l'Etat	Code de l'environnement – Articles L. 581-14-1 et L. 581-6 – R. 581-6 – R. 581-8 – R. 581-14
Demandes d'autorisation relatives aux publicités et enseignes soumises à autorisation préalable dont l'instruction relève de l'Etat, délivrées par l'Etat	Code de l'environnement – Articles L. 581-14-2, L. 581-9 et L. 581-18 – R. 581-9 – R. 581-10
Autorisation de fourniture de gaz	Code de l'énergie – Article L. 443-1 Décrets n° 2004-250 du 19 mars 2004 relatif à l'autorisation de fourniture de gaz et n° 2004-251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz
Autorisation d'exploiter une installation de production électrique	Code de l'énergie – Article L. 311-1
Transfert des autorisations d'exploiter une installation de production électrique	Code de l'énergie – Article L. 311-5
Agrément des réseaux de contrôle technique de véhicules	Code de la route – Articles R. 323-8 et R. 323-9
Demande d'agrément de prototype pour véhicules transformés	Arrêté du 22 mars 2013 modifiant l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
Fiche plaisance maritime – demande de mutation pour un navire de plaisance maritime – pour la francisation et pour l'immatriculation	Code des transports – Articles L. 5231-1 à L. 5231-2 Décret n° 2009-393 du 8 avril 2009 fixant les marques d'identification des navires de plaisance en mer Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes
Dérogação (décision provisoire) à une spécification technique d'interopérabilité (sur réseau transeuropéen) article 9, points <i>b, d, f</i>	Directive européenne 2008/57/CE du 17 juin 2008, annexe IX Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire, articles 36 et 37
Dérogação à une spécification technique d'interopérabilité (sur réseau transeuropéen) article 9, points <i>a, c, e</i>	Directive européenne 2008/57/CE du 17 juin 2008, annexe IX Décret 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire, articles 36 et 37
Demande de certificat de sécurité (délivrance, modification, renouvellement partie A ou B), y compris les demandes d'autorisation portant sur la sécurité d'exercer des activités ferroviaires sur les réseaux comparables	Directive 2004/49/CE du 29 avril 2004 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (articles 20 et 21) Arrêté du 14 avril 2008
Demande de certificat de sécurité section frontière Partie B (délivrance, modification, renouvellement)	Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 22) Arrêté du 14 avril 2008 (articles 4-1 et 4-2)
Demande d'agrément de sécurité – sécurité ferroviaire	Directive 2004/49/CE du 29 avril 2004 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 19)
Demande d'avis dossier de conception de sécurité véhicule – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (articles 44 et 46) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 6 et annexe II)
Demande d'autorisation de mise en exploitation commerciale véhicule (dossier de sécurité) – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire Arrêté du 23 juillet 2012 modifié
Demande d'autorisation de mise en exploitation commerciale d'un véhicule déjà autorisé dans un autre Etat membre de l'UE ou Etat appliquant des règles équivalentes à celles de l'UE en vertu d'accords conclus avec celle-ci (dossier technique de sécurité) – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 54) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 10 et annexe V)
Demande d'autorisation de mise en exploitation commerciale d'un véhicule déjà autorisé et qui fait l'objet d'une modification substantielle (dossier technique de sécurité) – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 55) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 10 et annexe V)
Demande d'avis dossier de définition de la sécurité infrastructure – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (articles 44 et 47) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 7 et annexe I)

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Demande d'approbation dossier préliminaire de sécurité infrastructure	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (articles 44 et 48) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 8 et annexe III)
Demande d'autorisation de mise en exploitation commerciale infrastructure (dossier de sécurité) – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (articles 44 et 51) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 9 et annexe IV)
Demande d'autorisation de mise en exploitation commerciale infrastructure déjà autorisée dans un autre Etat membre de l'UE ou Etat appliquant des règles équivalentes à celles de l'UE en vertu d'accords conclus avec celle-ci (dossier technique de sécurité) – sécurité ferroviaire	Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 54) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 10 et annexe V)
Demande d'agrément des citernes de transport de marchandises dangereuses – sécurité ferroviaire	Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (article 15) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 11)
Demande d'approbation du règlement de sécurité de l'exploitation des voies ferrées portuaires – sécurité ferroviaire	Code des transports – Article R. 5352-3
Demande de circulation exceptionnelle – sécurité ferroviaire	Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 10)
Désignation d'une installation de sécurité simple – sécurité ferroviaire	Article 76 de l'arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré national
Mise en œuvre par les exploitants ferroviaires de solutions différentes de celles prévues par les documents techniques, les règles de l'art – sécurité ferroviaire	Règlement d'exécution (UE) n° 402/2013 du 30 avril 2013 et article 9 de la directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 Article 4 de l'arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré national.
Demande d'avis sur un dossier de définition de sécurité d'un système de transport public guidé	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains
Demande d'approbation du dossier préliminaire de sécurité d'un système de transport public guidé	Code des transports – Article L. 1612-5 Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 8 décembre 2003 relatif au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés à vocation touristique ou historique pour les systèmes relevant du titre V
Demande d'approbation du dossier de sécurité d'un système de transport public guidé	Code des transports – Article L. 1613-1 Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 8 décembre 2003 relatif au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés à vocation touristique ou historique pour les systèmes relevant du titre V
Demande d'approbation du règlement de sécurité de l'exploitation d'un système de transport public guidé	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 8 décembre 2003 relatif au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés à vocation touristique ou historique pour les systèmes relevant du titre V
Autorisation des tests et essais préalable à la demande d'autorisation de mise en exploitation d'un système de transport public guidé	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains
Observation sur les dossiers de sécurité actualisés	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 17 janvier 2014 relatif aux dossiers de sécurité actualisés prévus aux articles 34 et 35 du décret du 9 mai 2003

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Observation sur les dossiers de sécurité « régularisés »	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés Arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains Arrêté du 8 décembre 2003 relatif au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés à vocation touristique ou historique pour les systèmes relevant du titre V
Demande d'autorisation de construction, d'exploitation, de modification, d'extension ou de déviation d'une canalisation nouvelle de transport	Code de l'environnement – Articles L. 555-1 et L. 555-3 Articles R. 555-2 et R. 555-24
Demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et toutes modifications des conditions d'exploitation	Code de l'environnement : – articles L. 512-1 et suivants ; – articles R. 512-2 à R. 512-45 ; – articles R. 512-68 et R. 512-69 ; – articles R. 513-1 et R. 513-2.
Demandes d'enregistrement d'une ICPE et toutes modifications des conditions d'exploitations	Code de l'environnement : – articles L. 512-7 et suivants ; – articles R. 512-46-1 et suivants, R. 512-46-8 et suivants, R. 512-46-11 et suivants, R. 512-46-16 et suivants, R. 412-46-19 et suivants, R. 512-46-24, R. 512-46-25 et suivants et R. 512-46-30.
Demande de permis de mise en exploitation d'un navire de pêche professionnelle – pêche maritime et aquaculture	Code rural et de la pêche maritime – Article L. 921-7 et R. 921-7 à R. 921-14

A N N E X E 2

EXCEPTIONS À TITRE TRANSITOIRE JUSQU'AU 7 NOVEMBRE 2017,
SAUF INDICATION D'UNE DATE DIFFÉRENTE**Pour motif de bonne administration**

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Demande de certificats d'économie d'énergie Au 31 décembre 2017	Code de l'énergie – Article L. 221-7 Décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie Arrêté du 4 septembre 2014
Déclaration de délégation d'obligations d'économies d'énergie Au 31 décembre 2017	Code de l'énergie – Article L. 221-7 Décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010 relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
Déclaration de ventes pour le dispositif des certificats d'économie d'énergie Au 31 décembre 2017	Code de l'énergie – Article L. 221-7 Décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010 relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
Allocation des quotas de gaz à effet de serre (hors déclaration d'émission)	Code de l'environnement – Article R. 229-5 Décret n° 2012-1343 du 3 décembre 2012 relatif au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (période 2013-2020) et à la mise en œuvre des activités de projets
Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur	Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
Délivrance de licences de conducteurs CTT : demande par une entreprise mandatée par le conducteur : demande initiale, demande de mise à jour des informations, demande de renouvellement, demande de duplicata pour vol, demande de duplicata pour perte, demande de duplicata pour destruction, défaut qualité, certificats d'aptitude médicale	Règlement (UE) n° 36/2010 de la Commission du 3 décembre 2009 Décision de la Commission du 29 octobre 2009
Délivrance de licences de conducteurs PPT : demande par le salarié : demande initiale, demande de mise à jour des informations, demande de renouvellement, demande de duplicata pour vol, demande de duplicata pour perte, demande de duplicata pour destruction, défaut qualité, certificats d'aptitude médicale	Règlement (UE) n° 36/2010 de la Commission du 3 décembre 2009 Décision de la Commission du 29 octobre 2009
Déclaration attestant la conformité au type autorisé	Règlement (UE) n° 201/2011 de la Commission du 1 ^{er} mars 2011 relatif au modèle de déclaration de conformité avec un type autorisé de véhicule ferroviaire Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 53) Arrêté du 23 juillet 2012 modifié (article 12)

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Demande d'immatriculation d'un véhicule (initiale ou à la suite d'une modification substantielle)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (annexe I)
Demande de suppression définitive d'un ou plusieurs véhicules du registre d'immatriculation (destruction, utilisation de pièces détachées, mise au musée ou train touristique...)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (annexe IV)
Demande de modification d'éléments liés à l'immatriculation (changement détenteur ou propriétaire ou entité en charge de la maintenance et combinaisons)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (annexe III)
Demande de marquage de détenteur de véhicule	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (annexe I)
Demande de création de NEV pour matériel autorisé avant 2010 (moteur, voitures à voyageurs, wagons)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire
Demande d'accès et de suppression d'accès au RVV et au courrier électronique sécurisé (création)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire
Demande de réservation de numéros de véhicules (EVN)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire
Demande de certificat d'immatriculation pour du matériel existant (demandeur) n'impliquant pas de changement de numéro d'immatriculation (réédition)	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire
Demande de report de réservation de numéros de véhicules	Arrêté du 27 octobre 2010 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules ferroviaires mentionnés au second alinéa de l'article 57 du décret du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire (article 3)
Demande d'aide à l'arrêt temporaire d'activité – pêche maritime et aquaculture	Article 33 du règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014 R (UE) n° 1380/2013, art. 12 et 13
Demande d'aide à la cessation définitive d'activité – pêche maritime et aquaculture	Article 34 du règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014 R (UE) n° 1380/2013, art. 22 et 33
Demande de subventions publiques nationales ou européennes Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) – pêche maritime et aquaculture	Articles 17 et 19 du règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014
Dossier de liquidation de subventions publiques (nationales et FEAMP) – pêche maritime et aquaculture	Articles 17 et 19 du règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014

A N N E X E 3

EXCEPTIONS JUSQU'AU 7 NOVEMBRE 2016 POUR LES DÉMARCHES
AVEC POINT D'ENTRÉE AUPRÈS D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**Pour motif de bonne administration**

OBJET DE LA DÉMARCHE	DISPOSITIONS APPLICABLES
Demande d'autorisation d'exécution des travaux (remontées mécaniques)	Code de l'urbanisme – Article L. 472-1
Demande d'autorisation de mise en service des remontées mécaniques Code de l'urbanisme – Article L. 472-4	